



GUIDE DE PRÉINSCRIPTION 2018-2019

La préinscription
étape par étape

- ✓ Second cycle d'enseignement
préprimaire
- ✓ Enseignement primaire
obligatoire
- ✓ Enseignement secondaire
obligatoire

edubcn.cat

(Català / castellano / english /
العربية / اردو / 中文 / Русский)



Generalitat
de Catalunya



Consorci d'Educació
de Barcelona
Generalitat de Catalunya
Ajuntament de Barcelona

Ajuntament de
Barcelona



LA PRÉINSCRIPTION ET L'INSCRIPTION SCOLAIRE : QUOI, QUI ET COMMENT ?

QUOI

Préinscription

La préinscription est indispensable afin d'obtenir une place pour votre enfant dans l'un des plus de 400 établissements du réseau éducatif de Barcelone financés par des fonds publics.

- ✓ Elle est obligatoire
- ✓ Elle s'effectue en mars ou en avril

Inscription

L'inscription est la confirmation de l'inscription de votre enfant à la place qui lui a été attribuée dans le nouveau centre.

- ✓ Elle est obligatoire
- ✓ Elle s'effectue en juin

QUI

Doivent effectuer la préinscription les familles ayant un enfant qui, l'année prochaine...



Commencera **P3** (enfants nés en 2015)



Commencera **1^{er} d'ESO** dans un nouvel établissement



A besoin de **changer de centre**



arrive à Barcelone et souhaite accéder pour la première fois à n'importe quel niveau d'enseignement

RENSEIGNEZ-VOUS BIEN

Calendrier et étape de la procédure (+info, p. 4-7)

Critères de priorité et documentation requise (+info, p. 8-13)

Établissements proches (+info, edubcn.cat)

Offre de places dans les établissements (+info, edubcn.cat)

Projets éducatifs, activités extrascolaires et établissements privés sous contrat (+info, p. 4 et edubcn.cat)

Rappel : Il est très important de présenter la demande et la documentation dans les délais établis à cet effet.

Tous les enfants âgés de 3 à 16 ans recensés sur la liste des habitants de Barcelone ont le droit à une place au sein du réseau éducatif de la ville.

5 ÉTAPES ET 10 MOMENTS CLÉS

COMMENT

* Plus d'info et de dates, edubcn.cat

1 Renseignements initiaux

Février*

1. Vous, les familles, assistez aux **réunions d'information** de district.
2. Vous, les familles, visitez les établissements, en particulier ceux qui sont situés à proximité de votre domicile, durant les **journées portes ouvertes**.

2 Vous prenez votre décision

Mars*

3. Vous, les familles, choisissez les **établissements** dans lesquels vous demanderez une place par ordre de préférence.

3 Vous présentez votre demande

Mars ou avril*

4. Vous, les familles, remplissez et présentez la **demande** de préinscription contenant les **10 options** classées par ordre de préférence et la documentation nécessaire.

Nous traitons les demandes

Quand et comment saurez-vous la place qui vous a été attribuée ?

Avril ou mai*

Une fois les demandes présentées, les places sont attribuées selon les étapes suivantes :

5. Publication des listes avec les **barèmes provisoires**
6. **Réclamations** pour les scores provisoires des barèmes
7. Tirage au sort pour **départager**
8. Publication des listes contenant les **barèmes définitifs**
9. Listes contenant les **places attribuées et les listes d'attente**

4 Vous effectuez l'inscription

Juin*

10. Vous, les familles, confirmez l'acceptation de la place obtenue en effectuant l'**inscription** auprès de l'établissement correspondant.

5 Nous commençons la nouvelle année scolaire

Septembre*

LE MOMENT EST VENU DE SE RENSEIGNER !

Une bonne attitude est votre meilleur allié

- ✓ **Visitez, vivez et foulez** autant d'établissements que possible et faites connaissance avec les équipes en personne. C'est la manière la plus fiable d'obtenir des renseignements et de prendre une décision.
- ✓ **Posez des questions, écoutez et comparez sans préjuger** avec des familles et des maîtres que vous connaissez (garderie ou établissement d'enseignement primaire actuel) et des établissements que vous visitez. Tout le réseau éducatif de Barcelone mise sur des projets intéressants et novateurs. Vous serez surpris par l'offre d'établissements situés tout près de chez vous !
- ✓ **Réfléchissez et préparez bien** pour chaque visite ou réunion ce que vous souhaitez demander et les doutes que vous avez.

OÙ ?

LES RÉUNIONS D'INFORMATION

Le Consorci organise des réunions dans chaque district, s'adressant surtout aux familles qui scolarisent leur enfant pour la première fois.

LES JOURNÉES PORTES OUVERTES

Visitez les établissements, en particulier ceux qui se trouvent le plus près de votre domicile. Découvrez leurs espaces et projets, et posez toutes vos questions aux équipes d'enseignants.

SITES WEB

Consultez les sites web des établissements d'enseignement ainsi que celui du Consorci. Ils contiennent des informations importantes relatives aux projets éducatifs, aux activités extrascolaires, etc.

LES FAMILLES

Posez des questions aux familles, à l'AMPA ou à l'AFA des établissements d'enseignement. Elles vous fourniront leur opinion personnelle.

QUELS RENSEIGNEMENTS ?

Lorsque vous vous renseignerez sur un établissement d'enseignement, tenez compte des aspects suivants :

- **Projet éducatif de l'établissement**, activités singulières ou projets phare, style d'apprentissage, valeurs, prise en charge des élèves...
- **Communauté éducative** : l'équipe d'enseignants (profil, trajectoire...), les familles et l'AMPA ou l'AFA (participation et vie de l'établissement).
- **Fonctionnement** : horaires, sorties, frais de scolarité, activités extrascolaires, service de restauration...
- **Établissement et cadre de vie** : installations, équipements de quartier, chemin scolaire...
- **Offre de places**, prévision de frères et sœurs et places réservées pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Ne présumez de rien sans avoir visité un établissement. Des méthodologies et des projets novateurs démarrent chaque année.



PRENEZ UNE DÉCISION BASÉE SUR LA CONFIANCE



UNE ÉTAPE DE VIE. PENSEZ...

1. AU CENTRE ET À SON ENVIRONNEMENT

Pensez au parcours de formation et personnel de votre enfant. Le nouvel établissement et le réseau de quartier l'accompagneront durant une étape de vie et de croissance qui s'étend sur plusieurs années. Vous aimez le projet pédagogique, les valeurs, le style éducatif... ? Quels équipements, services et ressources y a-t-il dans le quartier pour les enfants et les jeunes ?

2. À LA PROXIMITÉ

Miser sur un établissement proche de votre domicile facilite l'organisation familiale. Mais, surtout, cela promeut l'autonomie de votre enfant : aller seul à l'école ou au lycée, tisser un réseau d'amitiés dans le quartier ou se retrouver avec ses camarades de classe pour faire un travail scolaire.

3. À L'AFFECTATION

Les établissements d'enseignement primaire et secondaire déploient de grands efforts de coordination de projets, de méthodologies et de contenus éducatifs. Cela aide les élèves à franchir l'étape d'un niveau éducatif à l'autre. Avez-vous regardé les lycées affectés à votre école ?

10 OPTIONS ET UN RÉSEAU DE CONFIANCE

Vous, les familles, participez au choix d'établissement en indiquant où vous souhaiteriez scolariser votre enfant. Parfois, cependant, un établissement peut recevoir un nombre de demandes supérieur aux places disponibles.

Tous les établissements de Barcelone offrent des projets très intéressants et sont soutenus par un grand réseau de professionnels, d'équipements et de ressources.

Choisissez 10 établissements et prenez votre décision en ayant à l'esprit les aspects suivants :

- **Les critères de priorité** (p. 8 et 9).
- La prévision de places **réservées aux frères et sœurs** et aux élèves à **besoins éducatifs particuliers**. Nouveauté année 2018-2019 : pour faire des progrès en matière de déségrégation et garantir l'équité, le nombre de places réservées aux élèves à besoins éducatifs particuliers variera en fonction de l'établissement et de la zone. Renseignez-vous auprès de chaque établissement.
- Vos **préférences**.

98 %

des élèves obtiennent une place correspondant à l'une des options choisies.

Le système garantit la qualité éducative dans n'importe quel établissement du réseau. Choisissez 10 options classées par ordre de préférence.



REMP LISSEZ LA DEMANDE

Vous devez obligatoirement indiquer un **courriel** et nous vous recommandons de fournir un **numéro de téléphone portable**. Assurez-vous d'écrire de manière **claire et correcte**.

- Réfléchissez bien à votre **première option** : elle doit correspondre à celle que vous préférez. C'est elle qui marquera la notation des critères.
- Renseignez les **10 options** : tous les établissements possèdent des projets de qualité et vous aurez plus de chance d'obtenir une place dans l'un des établissements que vous préférez.
- Une fois l'ordre d'options présenté, vous ne pourrez pas le modifier.

Renseignez les **8 rubriques** du formulaire en fonction des situations familiale et personnelle de l'élève :

1. Coordonnées de l'élève
2. Renseignements scolaires
3. Place demandée
4. Critères spécifiques
5. Critères généraux
6. Critères complémentaires
7. Choix volontaire concernant la religion
8. Déclaration signée

Tous les renseignements fournis (adresse, critères...) doivent être véridiques et vérifiables. Des actions d'office sont mises en œuvre pour vérifier la **véracité des données fournies**. En cas de fraude, la place réservée est perdue.

Présenter la demande avant ou l'ordre de remise ne donne pas le droit à réserver une place.

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

N'attendez pas le dernier jour pour apporter votre demande à l'établissement que vous aurez inscrit en première option. Vous pouvez le faire auprès de l'Oficina d'Atenció del Consorci, des Oficines d'Escolarització ou des Oficines d'Atenció al Ciutadà.



PRÉINSCRIPTION PAR VOIE TÉLÉMATIQUE

Renseignez les données par voie numérique et imprimez la demande sur **edubcn.cat**.



PRÉINSCRIPTION SOUS FORMAT PAPIER

Renseignez la demande que vous trouverez dans n'importe quel établissement d'enseignement ou sur le site web du Consorci, au sein des Oficines d'Escolarització (OMES) et des Oficines d'Atenció Ciutadana (OAC).



DOCUMENTATION

Veuillez consulter la page 12 pour voir la documentation de base et les pièces justificatives qu'il faut joindre à votre demande lors de sa présentation.



CALENDRIER

Informez-vous des dates sur le site web **edubcn.cat** auprès des établissements d'enseignement.

QUAND ET COMMENT SAUREZ-VOUS LA PLACE QUI VOUS A ÉTÉ ATTRIBUÉE ?

- L'établissement demandé en premier choix est la principale référence d'information.
- Vous recevrez les renseignements par courriel ou par téléphone portable, si vous avez indiqué un numéro.
- Vous devez faire attention au calendrier (**edubcn.cat**) des moments suivants :

✓ **Publication des listes de barèmes provisoires** : vérifiez que les notations de critères sont correctes.

✓ **Réclamations** : vous pouvez invoquer des erreurs dans le barème provisoire auprès de l'établissement d'enseignement que vous avez choisi en première option.

✓ **Tirage au sort** pour départager les familles ayant obtenu le même score et la même place.

✓ **Publication des listes de barèmes définitifs**.

✓ **Offre finale**.
Élargissement des demandes : les familles qui, de manière exceptionnelle, n'ont pas obtenu de place dans aucun établissement demandé peuvent élargir leur demande aux établissements ayant des places vacantes.

✓ **Publication des listes d'élèves admis** et, le cas échéant, des listes d'attente. Vous recevrez un message contenant l'établissement qui vous a été attribué. Il est important que les coordonnées que vous avez fournies soient correctes.

Une fois envoyées, les demandes sont traitées dans les mêmes conditions et de manière objective conformément aux critères de priorité. Chaque demande se voit attribuer un **numéro d'identification**, ce qui garantit la traçabilité de la documentation présentée et évaluée.

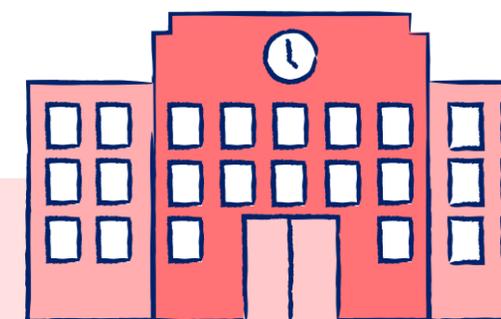
Les établissements d'enseignement doivent admettre toutes les demandes dans les délais établis à cet effet. En aucun cas, ils ne doivent recevoir de paiement pour les accepter ou réserver une place.

Il n'est possible de présenter qu'un seul formulaire de demande. Si plus d'un formulaire est présenté, les droits de priorité seront invalidés.



L'INSCRIPTION

Une fois les places attribuées, n'oubliez pas de confirmer l'inscription en l'officialisant auprès du nouvel établissement. Faites attention aux dates publiées sur **edubcn.cat**. Si vous n'effectuez pas les démarches dans les délais établis à cet effet, vous perdrez la place réservée (+info à la p. 13).



LES CRITÈRES DE PRIORITÉ : COMMENT ACCÈDE-T-ON À UNE PLACE ?

Le système donne la priorité à un modèle de scolarisation de proximité (enseignement préprimaire et primaire) et de continuité pédagogique (enseignement secondaire). Veuillez consulter la zone d'influence de votre domicile et les établissements rattachés sur edubcn.cat ou auprès des établissements d'enseignement.

1 famille sur 4 avait des frères et sœurs dans l'établissement et a obtenu 40 points (2017).



- ✓ Si un établissement reçoit **davantage de demandes que de places** disponibles, les critères de priorité établissent quel enfant a la priorité.
- ✓ L'accès à une place est déterminé, uniquement, par l'application de **critères généraux** et des critères **complémentaire, le cas échéant**.
- ✓ Ces critères donnent des points aux familles en fonction de **diverses circonstances**.

FRÈRES ET SŒURS, PÈRES ET MÈRES DANS L'ÉTABLISSEMENT*



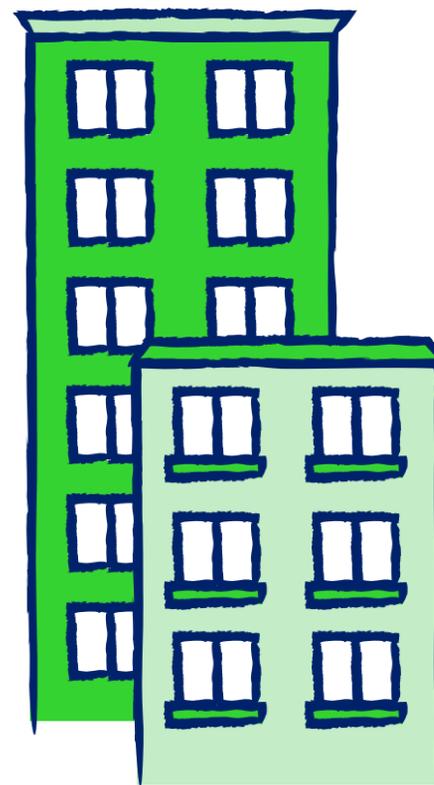
- Si l'élève a des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement d'enseignement, ou des parents ou des tuteurs légaux qui y travaillent : **40 points**.
- Ce critère est également applicable aux élèves en situation d'accueil familial, en fonction de la composition de la famille d'accueil.
- Est considéré « établissement unique » une école publique d'enseignement préprimaire et primaire ainsi que le lycée auquel elle est affectée lorsque l'école n'est affectée qu'à ce lycée. Ce critère s'applique aussi si deux centres sont en cours de fusion ou d'intégration pour être un centre unique.

AFFECTATION



- L'élève qui provient d'établissements d'enseignement affectés à l'établissement d'enseignement secondaire demandé jouit d'un droit préférentiel.
- L'élève suivant en même temps des enseignements professionnels de musique, de danse ou des programmes sportifs de haut niveau a la priorité dans les établissements qui disposent d'horaires adaptés.

- ✓ En **cas d'égalité**, le classement des demandes est effectué par tirage au sort public.
- ✓ La **zone d'influence** est un facteur important dans la notation : à partir du **domicile familial**, vous pouvez savoir dans quels établissements publics et privés sous contrat vous pouvez obtenir le score maximal pour proximité.



PROXIMITÉ*



Il convient d'indiquer une seule situation de proximité, en prenant en compte l'établissement indiqué en tant que premier choix dans la demande. Les différentes situations ne sont pas cumulables.

- Si le **domicile habituel** de l'élève se trouve dans la zone d'influence de l'établissement : **30 points**.
- Si le **lieu de travail** (du père, de la mère, du tuteur / de la tutrice, du gardien / de la gardienne de fait) se trouve dans la zone d'influence de l'établissement : **20 points**.
- Dans l'enseignement préprimaire et primaire, si le domicile habituel se trouve dans le même **district** municipal que celui de l'établissement, mais pas dans la zone d'influence : **15 points**.
- Si le domicile habituel se trouve dans la même **commune** que celle de l'établissement demandé en premier choix, mais pas dans sa zone d'influence : **10 points**.



HANDICAP D'ENFANTS, DE PÈRES OU DE MÈRES*

- Si l'élève, le père, la mère, le tuteur / la tutrice, le frère / la sœur attestent d'un handicap égal ou supérieur à 33 % : **10 points**.

REVENU MINIMUM*



- Si le père, la mère ou le tuteur / la tutrice bénéficient de l'aide de revenu minimum d'insertion, calculé en fonction des enfants à charge de la personne bénéficiaire : **10 points**.



* Requiert des pièces justificatives.

4 familles sur 5 ont scolarisé leur enfant dans un établissement de proximité et ont obtenu 30 points (2017).

- Tout critère non attesté dans les délais ne sera pas pris en compte dans l'application du barème.
- Regardez la documentation qu'il faut fournir pour chaque critère à la page 12.

Critères complémentaires*

- Si l'élève est membre d'une **famille nombreuse ou monoparentale** : **15 points**.
- Si l'élève est atteint/e d'une **maladie chronique** qui touche son système digestif, endocrinien ou métabolique, y compris les cœliaques : **10 points**.
- Si le père, la mère, les tuteurs ou les frères et sœurs ont été scolarisés au sein de l'établissement dans lequel la demande est présentée : **5 points**.

OÙ POUVEZ-VOUS TROUVER DAVANTAGE D'INFORMATIONS ?

Points d'information pour les familles ayant **des enfants à besoins éducatifs particuliers** :

- Chaque district dispose d'une équipe de conseil et d'orientation psychopédagogique (EAP) spécialisée en matière d'orientation et d'assistance aux familles ayant des enfants à besoins éducatifs particuliers.
- Ces familles peuvent prendre rendez-vous avec l'EAP de leur district.
- Coordonnées sur le site **edubcn.cat** ou au **010**.



PRISE EN CHARGE SUR PLACE



- Établissements d'enseignement préprimaire, primaire et secondaire
- **Oficina d'Atenció**
Consorci d'Educació de Barcelona
Pl. d'Urquinaona, 6
- **Oficines d'Escolarització**
Les familles ayant choisi l'un des centres des districts de Ciutat Vella, Nou Barris et Sant Andreu peuvent s'adresser, se renseigner et déposer la demande de préinscription auprès des bureaux municipaux autorisés dans ces districts.
Ciutat Vella
Placeta del Pi, 2
Nou Barris
C. de Nil, 27 baixos
Sant Andreu
C. de Sant Adrià, 20
(anciens bureaux Fabra i Coats)
- **Oficines d'atenció ciutadana**
Ajuntament de Barcelona
Oficina d'Atenció Ciutadana de Sant Miquel' Pl. de Sant Miquel, 3
District de Ciutat Vella²
C. de les Ramalleres, 17
District de l'Eixample
C. d'Aragó, 328
District de Sants-Montjuïc
C. de la Creu Coberta, 104
District de Les Corts
Pl. de Comas, 18
District de Sarrià-Sant Gervasi
C. d'Anglí, 31
District de Gràcia
Pl. de la Vila de Gràcia, 2
District d'Horta-Guinardó
C. de Lepant, 387
District de Nou Barris
Pl. Major de Nou Barris, 1
District de Sant Andreu
C. del Segre, 24
District de Sant Martí
Pl. de Valentí Almirall, 1

PRISE EN CHARGE PAR VOIE TÉLÉMATIQUE



- **edubcn.cat**
Consorci d'Educació de Barcelona
- **gencat.cat/ensenyament**
Departament d'Ensenyament
- **barcelona.cat/educacio**
Ajuntament de Barcelona
- **935 511 000**
Consorci d'Educació de Barcelona²
- **012** Atenció ciutadana²
- **010** Ajuntament de Barcelona²



1. Pour demander des renseignements et/ou effectuer cette démarche auprès de la Oficina d'Atenció Ciutadana (OAC), il est nécessaire de prendre rendez-vous :
 - En accédant à ajuntament.barcelona.cat/cita.
 - En utilisant les kiosques de démarches et de services (Punt-BCN).
 - En appelant le 010.
 - Via le téléphone portable, en téléchargeant l'appli Mobileid (www.mobileid.cat/ca).

2. Coût de l'appel en fonction de l'opérateur téléphonique.

Veuillez consulter les bureaux, ainsi que les emplacements des kiosques et les conditions d'utilisation du service 010 sur ajuntament.barcelona.cat/atenciociutadana.

LA DOCUMENTATION NÉCESSAIRE

PRÉINSCRIPTION

DOCUMENTATION DE BASE (ELLE DOIT ÊTRE PRÉSENTÉE DANS TOUS LES CAS)

- **Original et photocopie du livret de famille** ou d'autres documents relatifs à la filiation. Si l'élève se trouve en situation d'accueil, la décision d'accueil du Département de Benestar Social i Família.
- **Original et photocopie du DNI de la personne présentant la demande** (père, mère ou tuteur / tutrice ou gardien / gardienne de fait), ou bien de la carte de résident sur laquelle figure le NIE ou du passeport, s'il s'agit de personnes étrangères. S'il s'agit d'étrangers ressortissants d'un pays de l'UE, la pièce d'identité de leur pays d'origine.
- **Original et photocopie du DNI de l'élève** dans le cas où elle ou il serait âgé/e de plus de 14 ans ou elle ou il aurait un DNI, bien qu'elle ou il ait moins de 14 ans. De manière extraordinaire, les données d'identification ou de filiation des élèves étrangers pourront être attestées au moyen de la carte d'identité, du livret de famille du pays d'origine ou de toute autre documentation alternative pouvant être fournie.
- **Original et photocopie de la TSI** (carte d'assurance maladie individuelle). Si la personne n'en possède pas, le Département d'Ensenyament consultera le code CIP de la carte d'assurance maladie auprès de CatSalut.
- **La documentation attestant des critères** ne doit être présentée que si ceux-ci ont été cochés dans la demande.

CRITÈRES GÉNÉRAUX

Frères et sœurs scolarisés

Certaines situations sont vérifiées directement par l'établissement. Par conséquent, elles ne requièrent pas la présentation de documentation.

- Lorsque, au moment de présenter la demande de préinscription, l'élève a des frères et sœurs scolarisés au sein de l'établissement.
- Lorsque, au moment de présenter la demande de préinscription, le père, la mère ou le tuteur / la tutrice légal/e exerce au sein de l'établissement une activité professionnelle continue d'une durée minimale de 10 heures par semaine, avec la nomination d'intérimaire ou de remplaçant ou avec un contrat de travail administratif.
- S'il est allégué que la sœur ou le frère est scolarisé/e au sein d'un établissement public ayant le statut d'établissement unique avec l'établissement pour lequel la place est demandée, il faut présenter un certificat de l'établissement où elle/il est scolarisé(e).

Proximité du domicile habituel

Original et photocopie du DNI de la personne présentant la demande, ou de la carte de résident sur laquelle figure le NIE dans le cas de personnes étrangères.

- Lorsque le domicile habituel déclaré ne coïncide pas avec celui du DNI, celui de la carte de résident sur laquelle figure le NIE ou s'il s'agit de personnes étran-

gères n'ayant pas l'obligation de posséder un NIE, il faut présenter un certificat ou une attestation municipale de cohabitation de l'élève, où doit figurer qu'elle ou il cohabite avec la personne présentant la demande.

- Le DNI renouvelé. S'il n'a pas été présenté auparavant, il est indispensable de le présenter au moment de l'inscription.
- Lorsque le domicile du lieu de travail est pris en compte pour ce critère, il faut présenter une copie du contrat de travail ou d'un certificat émis à cet effet par l'entreprise. Dans le cas de travailleurs régis par le régime des travailleurs indépendants, le domicile pris en compte est celui attesté par le Trésor public espagnol. Il doit être attesté au moyen d'une copie du formulaire de la Déclaration d'inscription, de modification et de radiation au registre des contribuables obligatoires (modèle 036).

Revenu minimum (revenus annuels de l'unité familiale)

Documentation attestant du fait d'être bénéficiaire de l'allocation du revenu minimum d'insertion.

Handicap de l'élève, du père, de la mère ou des frères et sœurs.

Original et photocopie de l'attestation de handicap de la personne alléguant cette condition, émis par le Département de Benestar Social i Família.

CRITÈRES COMPLÉMENTAIRES

Famille nombreuse ou monoparentale

Original et photocopie de la carte de famille nombreuse ou monoparentale en cours de validité, délivrée par le Département de Benestar i Família. Dans le cas où la personne n'en posséderait pas, elle devra fournir l'attestation provisoire que le même Département émet lorsque la carte est en cours d'obtention. La demande de carte ne sert pas à attester de cette situation.

Maladie chronique

Rapport émis par un médecin du système de santé publique ou certificat médical officiel comprenant la signature légitimée par l'ordre des médecins de la zone correspondante, sur lequel sont indiqués expressément les éléments suivants :

1. Une maladie chronique a été diagnostiquée à l'élève.
2. La maladie affecte son système digestif, endocrinien ou métabolique (y compris les cœliaques).
3. De quelle maladie il s'agit.

Père, mère, tuteur / tutrice ou frères et sœurs scolarisés

La personne qui avait été scolarisée au sein de l'établissement pour lequel la demande est présentée doit fournir ses coordonnées à l'établissement afin que celui-ci puisse effectuer les vérifications nécessaires.

INSCRIPTION

Une fois le processus d'attribution de place achevé, il convient d'officialiser l'inscription dans les délais établis à cet effet. Il faut présenter :

- La documentation attestant le respect des **exigences scolaires** ou autres qui pourraient être requises par l'établissement.
- Si le **DNI renouvelé** contenant la nouvelle adresse (en cas de changement de domicile prouvé au moyen de l'attestation de cohabitation présentée avec la demande) n'a pas pu être présenté, il est indispensable de le présenter au moment de l'inscription.
- Photocopie du **carnet de vaccinations** sur lequel figurent les doses de vaccins reçues, accompagnées des dates correspondantes. Si l'élève n'a pas été vacciné/e pour contre-indication médicale ou pour d'autres raisons, il faut présenter un certificat médical officiel le justifiant.

La falsification ou la **fraude** dans les données alléguées, ainsi que la présentation de **plus d'une demande** entraînent l'invalidation des droits de priorité qui pourraient être applicables.

Il faut **présenter la demande** (ou l'attestation de demande envoyée par Internet) **ainsi que la documentation dans les délais établis à cet effet**.



EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, NOUS FORMONS UNE ÉQUIPE

À Barcelone, plus de 400 établissements
d'enseignement, 20 000 professionnels
et 150 000 familles travaillent à la
construction de l'avenir de chaque enfant



UNE NOUVELLE ÉTAPE, NOUS GRANDISSONS EN FORMANT UNE ÉQUIPE

Cette année marque le début d'une **nouvelle étape de scolarisation** pour votre enfant dans les écoles et lycées de Barcelone.

La ville se serrera les coudes pour vous accompagner lors de cette étape de croissance et d'apprentissage afin de garantir que chaque enfant et chaque jeune de Barcelone construisent son parcours de formation pour l'avenir. Vous, les familles, y jouez également un rôle déterminant.



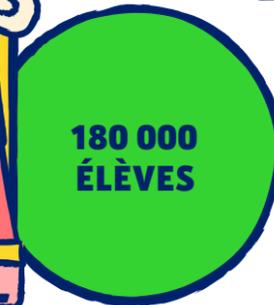
FAMILLES ET ENFANTS DE P3 : BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS !

Ce moment est **important pour votre famille**. Il l'est aussi pour le **réseau éducatif de Barcelone**, qui accueillera l'année prochaine plus de 13 800 enfants de P3.

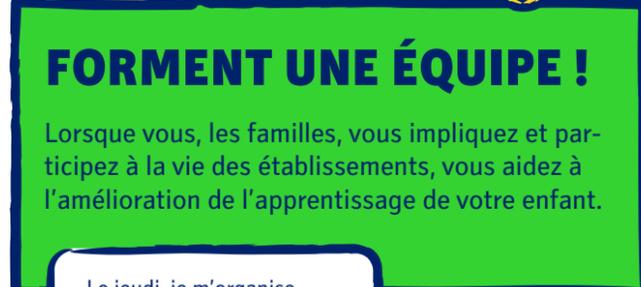
Vous découvrirez que nous, les maîtres, professeurs, moniteurs, concierges

et autres professionnels, **sommes fin prêts à vous accueillir au sein de cette grande communauté éducative de la ville !**

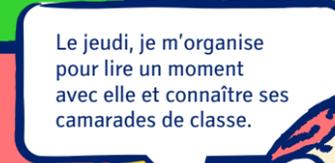
Le moment est venu de nous préparer à commencer.



Chaque matin, nous passons plusieurs minutes de lecture partagée avec les familles.



Lorsque vous, les familles, vous impliquez et participez à la vie des établissements, vous aidez à l'amélioration de l'apprentissage de votre enfant.



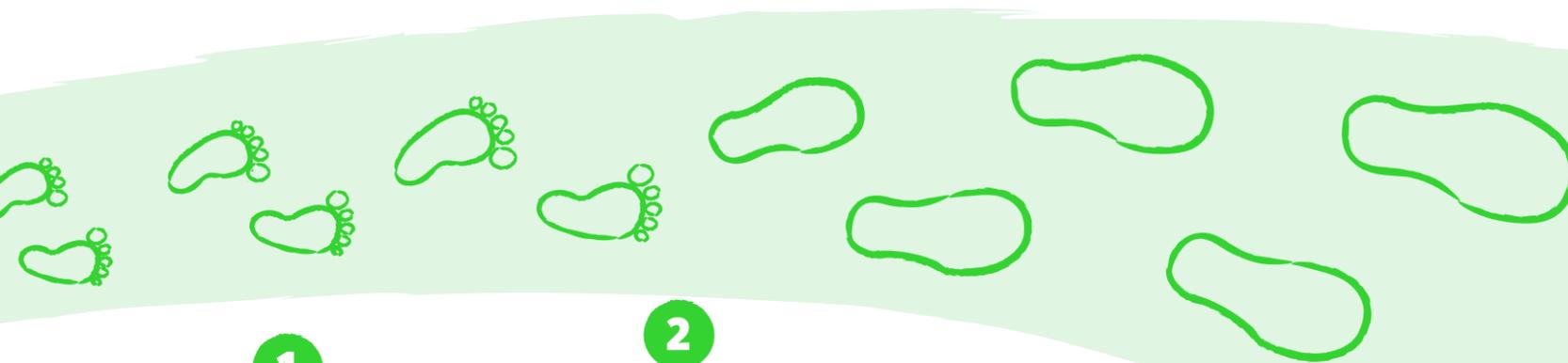
Le jeudi, je m'organise pour lire un moment avec elle et connaître ses camarades de classe.



LES VALEURS QUI GUIDENT 180 000 PARCOURS

Comment accompagnons-nous les 180 000 enfants et jeunes de Barcelone dans la construction de leur parcours d'avenir ? Quelles valeurs et quels principes soutiennent l'éducation à Barcelone ?

- 1 Travailler et **innover** pour une **éducation de qualité**.
- 2 Répondre à des **réalités diverses** et singulières, en garantissant l'**égalité des chances** à tous les enfants et à tous les jeunes.
- 3 Travailler afin de pouvoir obtenir l'**équivalence de tous les centres du réseau éducatif**.
- 4 **Faire confiance aux professionnels** et aux capacités de chaque établissement, ainsi que les accompagner dans cette tâche.
- 5 Et **le vivre** en communauté, avec les gens nous entourant, de notre quartier. Le vivre **au sein de notre foyer**.



1

UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ : DES RÉSEAUX ET DES OUTILS PROPICES AU CHANGEMENT

Le modèle éducatif de Barcelone mise clairement sur l'innovation pédagogique au sein des établissements d'enseignement. Le programme « Xarxes per al Canvi » (Réseaux pour le changement), promu par le Consorci d'Educació de Barcelona, association d'organismes publics pour l'éducation de la ville, est l'un des programmes qui garantit que **tous les établissements d'enseignement de la ville mettent en place des initiatives d'innovation pédagogique**.

2

UN MODÈLE QUI VEILLE AU RESPECT DES PRINCIPES D'ÉQUITÉ ET D'INCLUSION

L'éducation doit garantir que tous les enfants et tous les jeunes aient les mêmes chances de réussite et puissent grandir dans une ville riche et diverse comme Barcelone. La planification de l'éducation, les programmes de bourses scolaires, le soutien des services éducatifs (CRP, EAP, ELIC...) et la réservation de places pour les élèves à besoins éducatifs particuliers garantissent aussi la jouissance des **chances de réussite pour les enfants et les jeunes disposant de ressources moindres**.

3

L'ÉQUIVALENCE DES ÉTABLISSEMENTS : UN MODÈLE QUI NOUS PERMET D'ÊTRE TOUS GAGNANTS

Nous travaillons à ce que **tous les établissements d'enseignement puissent offrir des parcours éducatifs équivalents**, avec une diversité de réalités et de projets éducatifs. Cela constitue un enjeu collectif des établissements et de l'ensemble de la communauté éducative. En outre, nous avons travaillé main dans la main avec le soutien et la confiance des familles.

4

LA CORESPONSABILITÉ DANS LA TÂCHE ÉDUCATIVE

Ensemble, nous avons soutenu les plus de 400 établissements d'enseignement et les plus de 20 000 professionnels, tout en les accompagnant dans leur tâche. Saviez-vous que, selon un rapport de l'OCDE, **l'intérêt actif des familles envers les activités scolaires de leurs enfants est un élément essentiel de la réussite scolaire ? Participer enrichit l'école. Dans une école vivante, les élèves apprennent mieux.**

5

LA PROXIMITÉ, UNE VALEUR INALIÉNABLE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

Se rendre à l'école ou au lycée et rentrer à la maison à pied, pouvoir concilier le quotidien des établissements d'enseignement avec des activités organisées l'après-midi à des horaires raisonnables et près de chez soi, rencontrer des camarades de classe et des amis dans le quartier ou y rester pour partager des moments de loisir ou pour étudier. Voilà un modèle de vie à l'échelle du quartier, un modèle dans lequel la proximité des foyers aux établissements d'enseignement est une valeur inaliénable qui permet aux familles de mieux concilier vie professionnelle et vie familiale.

UN OBJECTIF COMMUN !

À Barcelone, le pari de l'éducation de nos enfants et de nos jeunes consiste à former une équipe. Les éducateurs et les professionnels, les établissements d'enseignement, les familles et les agents territoriaux partagent des principes et des valeurs

pour remplir leurs sacs à dos de ressources, d'outils et d'expériences afin qu'ils puissent entreprendre leurs propres chemins dans la vie. Se faisant, nous faisons grandir des citoyens formés, courageux et porteurs d'avenir.

ILS FORMENT UNE ÉQUIPE !

Ensemble, enfants et jeunes améliorent leurs compétences. De même, en tant que communauté éducative, nous faisons de Barcelone une ville plus proche et plus inclusive.

Vous voulez que Raghida vienne faire le travail sur les Jeux olympiques à la maison ?

Oui. Ça me rendrait service. Elles s'amuse beaucoup quand elles sont ensemble.



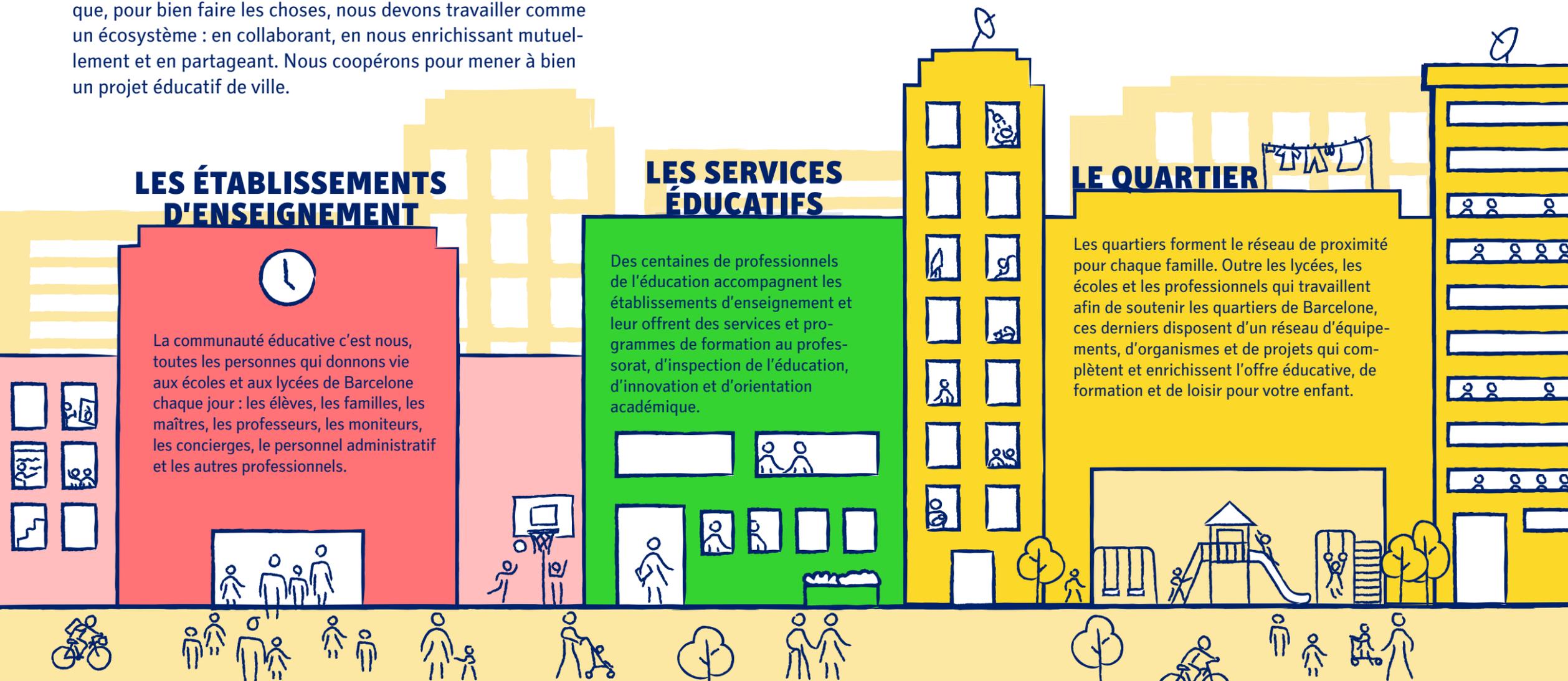
QUI FORME CETTE ÉQUIPE ?

Tout le monde est important et tout le monde remplit une fonction dans l'éducation à Barcelone. Nous avons appris que, pour bien faire les choses, nous devons travailler comme un écosystème : en collaborant, en nous enrichissant mutuellement et en partageant. Nous coopérons pour mener à bien un projet éducatif de ville.

Barcelone est une ville éducatrice possédant des ressources et des services éducatifs pour les familles, les enfants et les jeunes

ILS FORMENT UNE ÉQUIPE !

Nous formons un réseau lorsque l'école n'est pas seule. Nous formons une équipe lorsque nous aidons les enfants et les jeunes à construire leurs valeurs et leurs idéaux. Au sein de l'école et en dehors.



LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

La communauté éducative c'est nous, toutes les personnes qui donnons vie aux écoles et aux lycées de Barcelone chaque jour : les élèves, les familles, les maîtres, les professeurs, les moniteurs, les concierges, le personnel administratif et les autres professionnels.

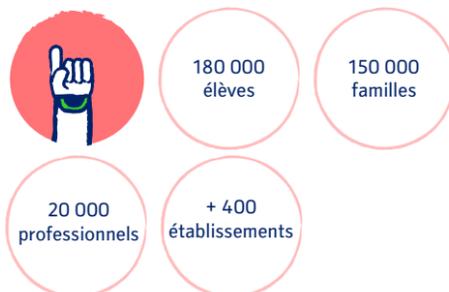
LES SERVICES ÉDUCATIFS

Des centaines de professionnels de l'éducation accompagnent les établissements d'enseignement et leur offrent des services et programmes de formation au professorat, d'inspection de l'éducation, d'innovation et d'orientation académique.

LE QUARTIER

Les quartiers forment le réseau de proximité pour chaque famille. Outre les lycées, les écoles et les professionnels qui travaillent afin de soutenir les quartiers de Barcelone, ces derniers disposent d'un réseau d'équipements, d'organismes et de projets qui complètent et enrichissent l'offre éducative, de formation et de loisir pour votre enfant.

NOUS FORMONS UNE ÉQUIPE À L'ÉCOLE



NOUS FORMONS UNE ÉQUIPE AVEC LES ÉTABLISSEMENTS



NOUS FORMONS UNE ÉQUIPE DANS LA VILLE



Miquel, passe le ballon ! Souviens-toi que tu ne joues pas tout seul !

Aïe... !

